

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2016 à 20 h 30

Date de la convocation : 31 mars 2016

Présents : Annick BONNIEZ, Alexia ROSSET, Florent CARRET, Hervé FERROUD-PLATTET, Stéphane MASSON, Franck ORSOLA, Jacques REY, Sylvain TRAVERS

Excusés : Marlène DUMOULIN (pouvoir à A. BONNIEZ), Alain MASSEROT (pouvoir à J. REY), Ghislain REGAIRAZ (pouvoir à F. CARRET)

Secrétaire de séance : Jacques REY

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Martelage de coupes
- Mandatement du Centre de Gestion pour assurance de groupe
- Modification des Statuts du SIVU
- Durée d'amortissement des subventions d'équipement

Affaires budgétaires :

- Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2015
- Affectation du résultat
- Vote des taux d'imposition 2016
- Vote des subventions 2016
- Vote du Budget Primitif 2016

Questions diverses

Martelage de coupes

Le programme d'aménagement forestier 2005-2019 prévoit l'exploitation prochaine des parcelles A, W, X, Y et Z. Le volume disponible est environ 2 000 m³.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour demander à l'ONF de marteler ces parcelles pour une mise en vente à l'automne.

Mandatement du Centre de Gestion

Le CDG va faire paraître une consultation pour un contrat d'assurance de groupe couvrant les risques statutaires (actuellement supportés par la Commune, le cas échéant).

Les collectivités doivent se manifester pour participer à la démarche mais ne seront pas tenues de choisir le prestataire qui sera retenu par le CDG. En revanche, il ne sera pas possible de profiter des conditions tarifaires sans avoir délibéré dès le départ sur le rattachement à la procédure.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification des Statuts du SIVU

Depuis sa création en 2011, le SIVU a son siège statutaire à la Mairie d'Ecole, alors que l'ensemble de ses services, et notamment le secrétariat, est localisé dans les locaux du Groupe Scolaire depuis l'ouverture aux élèves en novembre 2013.

La délibération du SIVU transférant son adresse au Groupe Scolaire a été notifiée aux 5 communes membres afin qu'elles se prononcent sur cette modification.

Le Conseil approuve à l'unanimité le nouvel article 2 des Statuts du SIVU.

Durée d'amortissement des subventions d'équipement

La Commune, compétente en matière de Défense Incendie, est amenée à participer au financement des poteaux d'incendie sous la forme de Fonds de concours versés à la Régie de l'Eau de la CCCB, seule compétente pour l'installation. Par exemple : 1 poteau en 2015 pour 675 €, le cas se représentera en 2016.

Ces subventions d'équipement en bien mobilier doivent obligatoirement être amorties sur une durée de 1 à 5 ans.

Le Conseil délibère pour une durée modulée limitant l'amortissement à 1 000 € par an, soit : 1 an de 0 à 1 000 €, 2 ans de 1 000 à 2 000 €, ..., 5 ans au-dessus de 4 000 €.

Approbation du CG et du CA 2015

Le Compte Administratif 2015 est présenté et commenté. Il fait apparaître un déficit d'investissement de 75 000 € et un excédent de fonctionnement de 199 000 € pour un excédent global de 124 000 € (valeurs arrondies).

Les Investissements ont représenté 114 500 €, réalisés sans emprunt.

Les Charges Générales ont suivi les prévisions et les Charges de Personnel étaient en baisse, conséquence des multiples départs récents de personnel.

La trop faible pression fiscale a provoqué la perte totale du FDTP.

Après adoption unanime du Compte de Gestion, en tout point conforme au CA, et en l'absence du Maire, le Conseil Municipal, approuve le CA 2015 à l'unanimité.

Affectation du résultat

Après constatation du report 2015 en Investissement (- 74 943 €) et des Restes à Réaliser (10 000 €), le prélèvement sur le résultat de Fonctionnement affecté à l'Investissement doit être au minimum de 84 943 € pour solder le passif.

Ce montant est retenu à l'unanimité comme affectation du résultat.

Vote des taux d'imposition

L'effort fiscal mesure la sollicitation des contribuables, comparée à celle des communes équivalentes. Pour la Commune, il est égal à 0,88 (contre 0,98 pour la CCCB).

Ce faible indice a des conséquences néfastes sur les recettes et les investissements (perte fiscale, perte du FDTP et de ses dispositifs, baisse de la DGF et des subventions).

Plusieurs simulations sont examinées. Les taux communaux de TH et TFB étant très en retrait de ceux de l'ex-canton, le Conseil valide par délibération unanime une augmentation de 3 % de ces 2 taux. Les taux de TFNB et CFE, dans la moyenne, sont

inchangés.

Les taux appliqués en 2016 seront :

TH = 11,36 % TFB = 9,73 % TFNB = 63,22 % CFE = 17,65 %

Vote des subventions

Les propositions ont été discutées en Commission Vie Locale.

Le Conseil valide les montants suivants :

CCAS	2 000 €	
Bibliothèque	400 €	
Jeunes Sapeurs Pompiers	150 €	
Bauges Solidarité	300 €	
Banque alimentaire	30 €	montant de la demande
	<u>2 880 €</u>	

Les autres demandes restent sans suite.

Vote du Budget Primitif 2016

Le projet de BP a été préparé par la Commission des Finances à la suite des orientations budgétaires prises en Conseil du 3 mars.

Il prend en compte principalement des travaux de voirie autofinancés, la baisse de la participation au SIVU, le maintien de l'effort sur les charges et la 3^{ème} des 4 baisses de la Dotation Globale de Fonctionnement. L'annuité d'emprunt augmente de 1 600 €.

Le projet est discuté et modifié en séance pour tenir compte des délibérations ci-dessus.

Le Budget Primitif 2016 est ensuite soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- le concert d'ouverture du festival Musique et Nature se déroulera dans l'Eglise d'Ecole le 9 juillet
- une information, à destination de tous, sur le fonctionnement du défibrillateur (DAE) nouvellement installé aura lieu les 3 et 4 juin
- une assemblée des élus se tient lundi 11 avril dans le cadre du lancement du PLUi (présentation, étapes, planning, dates clés)
- le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) précédemment annoncé a été confirmé par le Préfet et reviendra vers les communes pour délibération dans l'été
- Orange nous informe du retrait du publiphone. Il nous informe que la durée moyenne d'utilisation de la cabine d'Ecole est 3 secondes par jour.

La séance est levée à 23 h 30.